

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

-----

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

**Excusés** :

Mme RIQUART Cécile  
M. DUTOIT Maurice

**Assistait à la séance** :

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

<b>N° 2</b>
-------------

<b>FINANCES</b>
-----------------

Adoption du compte administratif 2023
---------------------------------------

Nombre de membres

afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 11

Présents : 9

Quorum : 6

qui ont pris part à la délibération : 8

date de la convocation : 06 avril 2024

date de réception en préfecture : 20 avril 2024

date de publication sur le site internet : 20 avril 2024

---

**FINANCES**

Adoption du compte administratif 2023

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le président du CCAS pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Il est proposé au conseil d'administration sous la présidence du président de séance, de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 établi par le Président du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice écoulé,

Considérant que Mme BOITEAU Nadège a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme BOITEAU Nadège pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mme BOITEAU Nadège,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	198 602,38	224 605,57
	Section d'investissement	51 807,94	81 547,44
	Total cumulé	250 410,32	306 153,01

▪ **CONSTATE** les correspondances de valeurs avec les opérations du comptable assignataire du Trésor, retracées dans le compte de gestion,

▪ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

▪ **ARRETE** le résultat et prononcera son affectation suivant les modalités détaillées dans la délibération n°3.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
 Suivent les signatures,  
 Pour copie conforme,

La Présidente de séance,  
 Nadège BOITEAU

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nadège Boiteau'. To the right of the signature is a circular blue ink stamp. The stamp contains the text 'VILLE de SAINGHIN-EN-WERVES' around the top inner edge, 'C.C.A.S.' in the center, and '\* 59184 \*' at the bottom.